

Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 23/11/2020	L'an deux mille vingt le premier décembre à vingt heures <b>Le 01/12/2020 à 20 heures</b> Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent BARRAIS, Maire.
Date d'affichage de la convocation 23/11/2020	
Date d'affichage 08/12/2020	<b>Etaient présents:</b> MM BARRAIS, ALETON, DUMANS, GAUTRAIS, GESLIN, LE BIHAN
Date de Publication 08/12/2020	Mmes HEURTEBIZE, MARLART, MONCHÂTRE, RAIMBAULT, ROUSSETTE, TORCHET, POUSSIN Formant la majorité des membres en exercice
Nombre de conseillers En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14	<b>Absents excusés:</b> Mme. MERLAND(BOUCHET) qui donne procuration à Mme ROUSSETTE, M. A. DESILES Assistait également Mme MATHIEU, rédacteur territorial <b>A été élue secrétaire de séance :</b> Mme. Vanessa HEURTEBIZE

Rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
Décision modificative n°3

**1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles remarques qui pourraient être formulées sur la rédaction du procès-verbal du 27 octobre. Une demande de précision est formulée par Monsieur Dominique GESLIN concernant la décision modification n°2. Monsieur le Maire apporte les précisions et le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2-Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2020**

Monsieur le Maire rappelle que, considérant l'actualité en termes de menace terroriste, le ministère de l'Intérieur envisage d'allouer de manière exceptionnelle des crédits supplémentaires sur le Fonds Interministériel pour la prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2020 en fonction des besoins locaux.

Les thématiques spécifiquement concernées sont :  
1/ la sécurisation des établissements scolaires,  
2/ la sécurisation des sites sensibles

Concernant la sécurisation des établissements scolaires, il rappelle que les projets éligibles portent sur la sécurisation dite périmétrique.

La commission travaux après avoir sollicitée plusieurs entreprises, propose de retenir le devis de l'entreprise CLOUET d'un montant H.T de 5 339 € pour sécuriser l'accès arrière des abords des écoles par le terrain de loisirs. Ces travaux consistent en l'installation d'une clôture et d'un portail afin de créer un accès sécurisé qui permettra également de répondre aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées, (14 voix pour) charge Monsieur le Maire, à défaut son 1<sup>er</sup> Adjoint, de faire la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2020 pour les travaux de sécurisation des abords de l'école.

Le conseil municipal prend acte du devis signé de l'entreprise CLOUET en date du 7 novembre 2020, par Monsieur le Maire, d'un montant de 5 339 € H.T. soit 6 406.80 T.T.C.

### **3-Convention de relance des Territoires –Département et Subvention 2020/2022**

Monsieur le Maire rappelle ce qui a été précisé dans le conseil municipal du 12 octobre 2020 , à savoir que le Conseil Départemental a pris rapidement un grand nombre de mesures exceptionnelles destinées à pallier le contre choc économique de la crise sanitaire. Le Département prépare l'avenir en proposant des dispositifs de moyen terme contribuant à préserver la pérennité des structures partenaires et renforcer l'accompagnement des plus fragiles sur le territoire. Le 6 juillet 2020, il a été décidé la création d'un Fonds Départemental de relance afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire. Ce fonds territorial se traduira par une convention de relance pour accompagner les projets d'investissement sur la base du cadre d'intervention de la politique de relance territoriale 2020-2022 du Département. Vu la délibération n°14 du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 6 juillet 2020, le montant attribué à la collectivité est de 14 400 €.

Monsieur le Maire précise que pour plusieurs projets, une seule convention suffit. Il donne lecture de la convention de relance proposée par le Département.

Cette aide financière pourrait accompagner les différents projets sélectionnés, décrits ci-dessous :

- Logement 1 rue Ferdinand Rondeau : Aménagement, équipement de la cuisine et salle de bain d'un logement vacant afin d'améliorer son attractivité ;
- Aménagement d'un espace extérieur de la salle communale 1 rue Ferdinand Rondeau, avec la mise en place d'un portail et d'un muret pour sécuriser cet espace par rapport à la circulation sur la voie publique ;
- Aménagement des toilettes publiques de la mairie pour répondre aux normes PMR ;
- Installation d'un portail sécurisé d'entrée du terrain du stade de Vaudoire ;
- Installation d'un portail sécurisé avec ouverture automatisée du cimetière;
- Aménagement du terrain de loisirs et des espaces publics du centre bourg avec du mobilier urbain.

Le montant total des devis s'élève à 23 542,83 € TTC.

L'ensemble des devis ont été transmis aux membres du conseil municipal avant la réunion.

La part de subvention peut atteindre 74% du montant total HT des investissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité (14 voix pour) la convention de relance Territoires-Département 2020/2022

-Charge Monsieur le Maire, à défaut son 1er Adjoint, de solliciter les services du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre de la convention de relance pour les années 2020-2022

-charge Monsieur le Maire, à défaut son 1er Adjoint de signer ladite convention et tout document afférent à cette décision.

### **4-SOCOTEC : Contrôle de conformité des ERP**

Dans le cadre réglementaire des contrôles des E.R.P ;

Pour compléter les contrôles effectués en 2018 sur l'installation gaz, du groupe scolaire au 10 place de l'église et dans la salle communale au 1 rue Ferdinand Rondeau ;

Nous devons régulariser la situation et procéder à des contrôles par des vérifications périodiques des installations électriques menées comme initiales uniquement en 2021 :

-pour la salle communale au 1 rue Ferdinand Rondeau,

- pour le groupe scolaire au 10 Place de l'Eglise,

- pour la mairie au 7 Place de l'Eglise ;

Puis par des vérifications périodiques de ces mêmes installations sur ces trois sites, à partir de 2022.

Une vérification périodique de sécurité par un technicien compétent des installations de gaz combustible en ERP pour la salle communale et le groupe scolaire sera effectuée à partir de 2021.

Le montant forfaitaire à prévoir pour l'année 2021 est de 1452 €TTC et de 1 020 € TTC pour 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il va signer cette proposition commerciale de SOCOTEC afin de mettre en conformité les ERP de la collectivité et l'ensemble des membres du conseil prend acte de cette décision.

## **5-Travaux**

Plusieurs informations sont portées à la connaissance du conseil municipal :

Les travaux de peinture de l'appartement du Colibri sont achevés.

Des travaux pour la mise en place d'un nouveau poste électrique se déroulent actuellement route de Maisoncelles.

Des problèmes électriques ont été constatés sur plusieurs luminaires au domaine des grands bois. Une intervention de la société DELANDE est en cours.

## **6-Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire propose de faire une décision modificative du budget prévisionnel 2020 afin de pouvoir mandater la somme de 609 € correspondant au dégrèvement de la taxe foncière propriétés non bâties jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à mains levées, 14 voix pour, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 11	
Article 6256 Mission	-409 €
Chapitre 014	
Article 7391171 Dégrèv taxes foncières propriétés non bâties jeunes agriculteurs	+ 409 €
Total	0 €

Le budget prévisionnel 2020 reste ainsi équilibré.

-charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision

### Questions diverses :

Demande d'un arrêt de car à la Goiverie qui ne peut être honorée par le réseau de transport.

Le recensement, prévu initialement en 2021, est reporté en 2022

Une réunion préparatoire du budget est à prévoir pour les membres de la commission finances sur le mois de décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 20 Les conseillers présents approuvent le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christelle MONCHATRE	X			
Dominique GESLIN	X			
Jean-François LE BIHAN	X			
William GAUTRAIS	X			
Vanessa HEURTEBIZE	X			Secrétaire de séance
Julien ALETON	X			
Alexandre DESILES			X	
Jocelyne TORCHET	X			
Valérie MARLART	X			
Claudia POUSSIN	X			
Patricia RAIMBAULT	X			
Vincent BARRAIS	X			
François DUMANS	X			
Laetitia MERLAND			X	Procuration à M. Christelle ROUSSETTE
Christelle ROUSSETTE	X			